

## LE MOT DU PRÉSIDENT



### ÉTAT D'ALERTE PERMANENTE

Le temps passe et l'eau coule toujours sous les ponts de la Marque.

Voilà bientôt neuf ans que notre association a été créée et aucun aménagement sérieux n'a encore été engagé pour protéger les riverains d'une éventuelle inondation semblable à celles que l'on a connues en l'an 2000.

Certes, depuis cette époque, les débordements de la rivière n'ont pas été calamiteux au point d'affoler toute la population, et la dernière grosse alerte remonte à l'été 2005 (le lundi 4 juillet 2005, très précisément) quand l'eau est arrivée à deux pas des maisons habitées de Tourmignies.

Mais est-ce une raison suffisante pour laisser dormir les dossiers d'aménagement dans les tiroirs administratifs en attendant une nouvelle catastrophe ?

Ce qui vient de se produire, cet automne, dans la région de Saint-Omer, nous apprend, au contraire, qu'il est impératif de rester vigilant, car les conditions climatiques se détériorent de plus en plus et deviennent complètement imprévisibles : alors que la Hem et la Liane étaient deux rivières paisibles et tranquilles depuis des dizaines d'années, voilà qu'elles se sont déchainées à trois ans d'intervalle : en août 2006 d'abord, puis en septembre 2009.

Nous ne sommes pas à l'abri de tels événements : hier, c'était la Hem ou la Liane, demain ce sera peut-être la Marque.

C'est pourquoi, Roland a adressé au mois de Novembre 2009 une lettre au Préfet pour lui demander d'appliquer le **principe de précaution**.

Dans cette lettre, il développe les différents enjeux actuels et argumente le bienfondé du projet d'aménagement.

De manière à ce que chacun d'entre nous soit au courant de cette démarche, nous reproduisons intégralement la lettre de Roland dans les deux pages suivantes.

Par ailleurs, nous vous apportons quelques nouvelles brèves concernant notre actualité, et bien sûr, nous vous donnons rendez-vous pour notre **Assemblée Générale** annuelle qui se tiendra le **vendredi 29 janvier 2010 à 19h** en la salle Louis Baudry de Pont-à-Marcq.

**Bonne Année à tous !**

André JANSSEN

## EN BREF



■ **LA FÊTE DE LA MARQUE** s'est déroulée le Dimanche 05 juillet 2009, par un temps radieux.



Au matin, c'était la découverte de la Pévèle autour de Cappelle et 120 marcheurs-baladeurs y ont participé sur des parcours de 6km, 10km et 15km. A partir de 13 heures, le repas champêtre, organisé à la salle Jeanne d'Arc de Pont-à-Marcq a rassemblé une bonne centaine de convives dans une joyeuse ambiance.

■ **JAMILA BENTRAR**, chargée de l'Environnement auprès de la C.C.P.P. et responsable du dossier d'aménagement de la Marque, a quitté ses fonctions au début du mois d'octobre pour s'investir dans d'autres projets. Désormais, deux nouveaux collaborateurs assistent Monsieur Bernard Chocraux, le Vice président de la CCPP: il s'agit d'Aude Decottignies et de Guillaume Bourcier que nous aurons sans doute l'occasion de vous présenter par la suite.

■ **LA JOURNÉE DES PIEDS DANS L'EAU** prévue pour le vendredi 17 Avril 2009 à Tourmignies, a dû être annulée à la dernière minute, car il a plu toute la journée. Elle sera donc reportée au printemps 2010.

### ■ **IL EST UN TEMPS POUR TOUT**

Entre autres, il est un temps pour la Retraite. C'est précisément le cas pour notre président... Il a été ravi de la prendre et il a le plaisir de vous l'apprendre : il a cessé son activité professionnelle le 30 septembre 2009 et depuis... il ne s'ennuie pas !

## AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Le projet est toujours dans la phase d'instruction des dossiers d'enquêtes publiques qui seront soumis au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) qui émettra un avis avant la prise de décision du Préfet pour autoriser ou non les travaux.

### **Dossier « loi sur l'eau et étude d'impact »**

L'enquête publique a eu lieu en juin 2008 avec avis favorable du commissaire enquêteur. Des remarques et demandes de précisions de la DDE et de la DREAL (1) ont nécessité un complément au dossier qui pourrait être soumis au CODERST en février 2010.

### **Dossier « demande d'utilité publique et mise en conformité d'urbanisme »**

Après consultation des services de l'état, il a dû aussi être complété. Il sera soumis à enquête publique après avis favorable du préfet sur le dossier précédent.

### **Digue d'Ennevelin**

La DDE a informé la CCPP d'une disposition du SDAGE (2), applicable au 1er janvier 2010, qui stipule que « le remblaiement ou l'endiguement dans le lit majeur de la rivière sera réservé à l'aménagement de zones d'expansion de crues ou à la protection rapprochée de lieux urbanisés fortement exposés aux inondations ». L'application de cette disposition remet en cause la réalisation de la digue car la zone protégée n'est pas classée en «aléa fort» dans le PPRI,.

Sa réalisation nécessiterait de déclarer le secteur en «aléa fort» avec les contraintes de ce classement concernant les constructions.

Par courrier à la DDE nous avons précisé que la digue fait partie, dans les avant-projets SAFEGE (2003), d'une zone d'expansion de crue préconisée en amont d'Ennevelin pour retenir les eaux du courant du Pont Thibaut et qui sera réalisée dans une tranche ultérieure.

La CCPP a justifié l'aménagement en rappelant que le courant du Pont Thibaut a été détourné et que le secteur protégé fait partie du lit naturel du cours d'eau qu'il reprend en période de crue.

Nous avons aussi envoyé un courrier à la MISE qui instruit le dossier d'enquête publique «loi sur l'eau et étude d'impact» pour justifier l'intérêt du projet et un autre au préfet (voir ci-après) qui doit donner son autorisation pour réaliser les travaux.

### **Retenue du parking des Neuf Prés dans la forêt de Phalempin**

La CCPP qui, réglementairement ne peut intervenir en dehors de son territoire, a justifié auprès de la Préfecture l'intérêt de cet aménagement pour réduire le risque d'inondation.

Elle attend l'autorisation préfectorale lui permettant de réaliser des travaux en dehors de son périmètre pour relancer l'étude.

### **PPRI**

L'étude hydraulique est dans sa première phase. Les enquêtes de terrain auprès des communes, habitants et associations sont terminées mais les réunions du comité de concertation, prévues en septembre 2009, pour présenter les conclusions avant de passer à la seconde phase, n'ont pas encore été tenues.

1 - DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (ex DIREN)

2 - SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau



## Courrier adressé au Préfet en décembre 2009

Monsieur le Préfet,

Deux dossiers d'enquête publique (Loi sur l'eau, Utilité publique) concernant la réalisation d'aménagements hydrauliques sur le haut bassin versant de la Marque afin de réduire le risque d'inondation vont vous être soumis pour autorisation.

Avant que vous ne preniez votre décision nous tenons à apporter un complément d'informations sur des points qui n'apparaîtront pas dans ces dossiers.

### **Historique et gestion du dossier**

En 2001, suite aux inondations de décembre 99, juillet et décembre 2000 et à la demande de notre association, la Communauté de Communes du Pays de Pévèle lance le projet de lutte contre les inondations.

Lancement difficile car en 2001 la CCPP n'a pas les moyens (structure, spécialiste en hydraulique) pour gérer un tel projet. Face à cette situation, nous demandons au Conseil Général du Nord de soutenir ce dossier ce qu'il fait en mettant en place le Comité de pilotage du «Haut Bassin Versant de la Marque» où sont représentés les collectivités territoriales, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Chambre d'agriculture, des associations dont la nôtre qui assure le secrétariat.

Début 2002 la Communauté de Communes du Pays de Pévèle lance un appel d'offres pour la réalisation d'une étude hydraulique et la préconisation de solutions afin de réduire le risque d'inondation.

En juin 2002, à l'unanimité, le comité de pilotage retient le bureau d'études SAFEGE qui s'appuie sur un modèle hydraulique pour déterminer les solutions à mettre en œuvre (zones d'expansion de crue, hydraulique douce).

Septembre 2003 fin de l'étude et arrivée à la CCPP d'un attaché à l'environnement pour gérer le dossier dont une partie des salaires est pris en charge par le Département pendant trois ans.

Fin 2005, deux ans après les conclusions de l'étude (délai important dû à l'insuffisance de moyens et à l'inexpérience de la CCPP), une première tranche d'aménagements est déterminée et adoptée à l'unanimité par le comité de pilotage en tenant compte de l'investissement financier en regard des intérêts sur le plan hydrologique. Ces aménagements correspondaient, alors, aux directives en vigueur et aux solutions généralement préconisées.

SOGREAH, retenu comme maître d'œuvre, a commencé sa mission en mars 2006. Alors que dans son planning prévisionnel, les travaux devaient démarrer environ un an après, les enquêtes publiques ne sont toujours pas terminées.

Près de neuf ans se sont écoulés depuis le lancement du projet et cinq depuis la fin de l'étude, délai beaucoup trop long car de nombreux représentants en comité de pilotage ont changé et ce ne sont pas ceux qui ont décidé du contenu de la première tranche d'aménagements qui donnent aujourd'hui leur avis sur les dossiers d'enquête publique. D'autre part durant ce temps des directives ou préconisations concernant la réalisation d'aménagements hydrauliques ont pu changer d'où certaines remarques qui pourraient remettre en cause un projet qu'attendent les habitants concernés par les inondations et auquel un investissement important (humain et financier) a déjà été consacré.

Ce délai est dû essentiellement aux moyens insuffisants du maître d'ouvrage au lancement du projet et à une certaine inexpérience des personnes en charge du dossier que leur volonté de le faire aboutir et leurs compétences hydrauliques n'ont pu compenser mais leur a permis de soumettre à enquête publique un ensemble d'aménagements cohérents qui permettront de réduire le risque d'inondation.

### **Utilité publique des aménagements**

- La comparaison, coût des aménagements - coût des dégâts ne peut se faire uniquement par rapport à l'inondation de décembre 2000 mais par rapport aux inondations futures qui se produiront durant les décennies à venir car c'est un investissement à très long terme.

- Avec l'imperméabilisation continue des sols et les changements climatiques prévisibles, le risque d'inondation et ses conséquences sera accru : inondations plus fréquentes, habitations touchées plus nombreuses, dégâts occasionnés plus importants.
- Les dommages ne sont pas totalement indemnisés par les assurances (franchise, vétusté) d'autre part, certains dégâts apparaissent quelque temps après le constat de l'assureur et ne sont pas remboursés.
- La décision doit aussi intégrer le côté humain de la situation et prendre en compte l'inquiétude des habitants qui vivent dans l'angoisse d'une nouvelle inondation dès que les pluies persistent. C'est pour éviter aux riverains de s'inquiéter inutilement mais aussi pour leur permettre de prendre les dispositions nécessaires pour limiter les dégâts en cas de risque d'inondation, que notre association a installé à Tourmignies une surveillance du niveau d'eau par webcam, accessible par internet ([www.sosmarque.com](http://www.sosmarque.com)).
- Certains habitants sont victimes d'inondations dues à des erreurs passées d'aménagement du territoire.
  - Permis de construire délivrés en zone inondable sans recommandation concernant la hauteur minimale du plancher. Au contraire, c'est parfois une hauteur maximale qui a été imposée.
  - Suppression de fossés et de haies lors des remembrements.
  - Remplacement de fossés par des drains au diamètre parfois insuffisant.

Les aménagements prévus vont permettre de remédier aux conséquences de ces erreurs que les habitants subissent injustement. A l'exception de deux sérieuses alertes en février 2003 et juillet 2005, nous n'avons pas connu depuis décembre 2000 d'inondations sur le haut bassin versant de la Marque ce qui peut faire passer au second plan l'intérêt du projet.

Les inondations ne sont pas cycliques et si ces dernières années la Marque n'a pas atteint des niveaux inquiétants c'est parce que les conditions de pluviométrie, à l'origine des inondations que l'on a connues par le passé, n'étaient (heureusement) pas réunies mais (malheureusement) nous serons à nouveau confronté à ce problème dans le futur.

En espérant que ce courrier complétera votre information sur le dossier, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

## PLUVIOMÉTRIE

### HAUT BASSIN VERSANT DE LA MARQUE CUMUL ANNUEL DES PRÉCIPITATIONS

